



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025

N° 2025/06-12

**PROJET DE DELIBERATION DANS LE CADRE DE L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE DE L'EXTENSION
DU BUSTRAM 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI TRENTE JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE et Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Clara BIANCO représentée par Marion COLIN

Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE

ABSENT EXCUSE :

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025

N° 2025/06-12

**PROJET DE DELIBERATION DANS LE CADRE DE L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE DE L'EXTENSION
DU BUSTRAM 1**

Monsieur Bruno ROUDIER, Adjoint au Maire, expose :

Compte tenu de la nécessité de décarboner les mobilités au sein du territoire métropolitain pour répondre à l'urgence sanitaire et climatique actuelle, la commune de Castelnau le Lez souscrit à la volonté de Montpellier Méditerranée Métropole de favoriser un meilleur équilibre du territoire, par un maillage efficace des Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et de proposer une alternative efficace et décarbonée à l'automobile.

A ce jour, les communes de l'Est du territoire ne sont toujours pas pourvues d'un TCSP, mais uniquement de lignes de bus régulièrement prises dans les embouteillages et avec peu de fréquence. Si la première partie de la ligne 1 du Bustram a bien été inaugurée le 22 mai et permet désormais des liaisons rapides et fiables entre Montpellier (Place de l'Europe) et Castelnau le Lez (Sablassou), il est urgent de poursuivre la mise en œuvre d'une offre de mobilités à la hauteur des enjeux du territoire. Cet enjeu est majeur pour notre commune car il contribuera à diminuer la circulation de transit et donc améliorera les liaisons inter quartiers.

L'opportunité offerte par l'ancienne voie ferrée (dite VFIL) sur les communes du Crès et de Vendargues, permettra une implantation rapide d'un TCSP en minimisant les impacts circulatoires et économiques sur une durée importante du chantier à venir. Les implantations économiques en plein développement et à fortes plus-values pour le territoire, notamment en terme d'emplois et de dynamisation du tissu économique local (France TV, System U, ...), renforcent la nécessité d'obtenir cette offre de transport au plus vite. Pour autant ces activités doivent aussi pouvoir poursuivre leurs activités dans la période de chantier avec une gêne à la circulation limitée. Un aménagement du TCSP à partir des RM613 et RM610, avec des déviations importantes en chantier, aurait donc des conséquences dommageables lourdes pour l'activité et le territoire.

Une nouvelle étude de variante pour la réalisation d'un itinéraire alternatif évitant la VFIL, via les routes métropolitaines suscitées, retarderait par ailleurs inévitablement la livraison du projet d'extension de la Bustram 1, de 2 à 2 ans et demi, en raison notamment des délais nécessaires aux diagnostics écologiques faune flore 4 saisons

Aussi, il est important d'affirmer le caractère d'intérêt général que représente le projet d'extension de la Bustram 1 pour assurer la desserte des communes de l'est métropolitain, et appuyer l'importance, au regard des enjeux de santé publique et de congestions, de sa réalisation dans les délais les plus courts.

Suite de la délibération N°2025/06-12

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la décision de la Métropole d'engager une enquête publique unique pour le projet d'extension du bustram 1 sur la base du tracé empruntant la VFIL.
- De décider d'accompagner la Métropole pour aboutir à un projet permettant de répondre aux attentes de l'ensemble des communes de l'Est en matière de transports en commun et de mobilités dans les délais les plus proches.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 30 JUIN 2025

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.